

AFFLUENT MEDICAL
Société anonyme au capital de 30.896.652 euros
Siège social : 320 avenue Archimède – Les Pléiades III Bâtiment B
13100 Aix-en-Provence
837 722 560 RCS Aix-en-Provence

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ACTIONNAIRES**

**ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux éligibles d'Affluent Medical (la « Société ») ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues aux articles L.225-297-1, II et L. 225-197-2 du Code de commerce.

A. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AFFLUENT MEDICAL

Plan d'attribution gratuite d'actions approuvé par le Conseil d'administration le 17 octobre 2022 : *Plan AGA 2022*

Le Conseil d'Administration a décidé au cours de sa réunion du 17 octobre 2022 de mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice de certains salariés de la Société Affluent Medical, faisant ainsi usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, réunie le 24 mai 2022, aux termes de sa 23^{ème} résolution, d'attribuer jusqu'à 10% du capital de la Société au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration, intitulé *Plan AGA 2022*.

L'attribution gratuite d'actions de la Société au titre du *Plan AGA 2022* porte sur un nombre total maximum d'actions égal à 0,006% du nombre d'actions composant le capital de la Société au 17 octobre 2022, ce qui représente un nombre total maximum de 1.300 actions.

La date d'acquisition définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil d'administration au 17 octobre 2023, sous réserve du maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, jusqu'à la date d'acquisition définitive.

Aucune condition de performance n'est applicable.

À compter de la date d'acquisition définitive des actions et sous réserve de la satisfaction de la condition de présence susvisée, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation s'ensuivra, de deux (2) ans à compter du 17 octobre 2023, soit jusqu'au 17 octobre 2025.

B. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AU COURS DE L'EXERCICE 2022

I. Actions attribuées gratuitement en 2022 au Directeur Général (jusqu'au 19 août 2022), Michel Finance

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date de la décision du Conseil d'administration
Actions de performance attribuées durant l'exercice au Directeur Général ⁽¹⁾ d'Affluent Medical par Affluent Medical et par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	Néant		N/A
Actions de performance attribuées durant l'exercice au Directeur Général ⁽¹⁾ d'Affluent Medical par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce	Néant		N/A

(1) Michel Finance jusqu'au 19 août 2022

II. Actions attribuées gratuitement en 2022 au Directeur Général (à compter du 19 août 2022), Sébastien Ladet

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date de la décision du Conseil d'administration
Actions de performance attribuées durant l'exercice au Directeur Général ⁽¹⁾ d'Affluent Medical par Affluent Medical et par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	Néant		N/A
Actions de performance attribuées durant l'exercice au Directeur Général ⁽¹⁾ d'Affluent Medical par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce	Néant		N/A

(1) Sébastien Ladet à compter du 19 août 2022

III. Actions attribuées gratuitement en 2022 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions ⁽²⁾ (en euros)	Date de la décision du Conseil d'administration
Total des actions attribuées durant l'exercice par Affluent Medical et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés d'Affluent Medical non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé, dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ⁽¹⁾	1.300	1,58	17/10/2022

Identité du salarié bénéficiaire

COSTIGLIOLA Mirko	250	1,58	17/10/2022
DECADENTI Valentina	250	1,58	17/10/2022
MOREA Ylena	250	1,58	17/10/2022
TOMATIS Elena	250	1,58	17/10/2022
SILEO Chiara	300	1,58	17/10/2022

(1) Etant précisé que le nombre de salariés d'Affluent Medical non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé est inférieur à 10.

(2) Cours d'ouverture au jour de l'attribution, le 17 octobre 2022.

IV. Actions gratuites attribuées en 2022 à l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre de salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date de la décision du Conseil d'administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par Affluent Medical à l'ensemble du personnel des sociétés du Groupe en France ⁽¹⁾	Néant		N/A	

(1) Etant précisé qu'aucune action n'a été attribuée par les sociétés ou groupements liés à Affluent Medical au cours de l'exercice et qu'aucune action n'a été attribuée par Affluent Medical aux salariés de ses filiales étrangères.

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, est tenu à disposition des actionnaires au siège social de la Société et sera porté directement à leur connaissance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires de la Société du 25 mai 2023.

Le Conseil d'Administration